REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20230324-D29_2023HUH

POLYNESIE FRANÇAISE
Commune de HUAHINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

DÉLIBÉRATION n° 29/2023 du 24 mars 2023
Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres
pour la fourniture de denrées alimentaires au titre de la restauration scolaire
de la commune de Huahine pour l'année 2023

En sa séance du 24 mars 2023 à 7h30, convoquée le 16 mars 2023 par Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE, 1ère adjointe au maire, sous sa présidence, avec M. Erick FANIU, secrétaire de séance nommé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE HUAHINE,
ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la présidence de Mme Tania TEMAIANA épouse TEREMATE, 1ère adjointe au maire,

Vu la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;

Vu les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;

Vu l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;

Vu la délibération n° 34/2020 du 03 juillet 2020 portant délégation de fonction au Maire par le Conseil Municipal de Huahine ;

Vu la délibération n° 33/2020 du 03 juillet 2020 constituant la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que le Jury de concours de la Commune de Huahine ;

Vu la délibération n° 32/2022 du 11 mars 2022 portant mise à jour de la constitution de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) ainsi que du jury de concours de la commune de Huahine ;

Vu le code polynésien des marchés publics ;

Vu la publication au JOPF de l'avis d'appel public à la concurrence n° 64674 du 3 février 2023 pour la fourniture de denrées alimentaires au titre de la restauration scolaire de la commune de Huahine pour l'année 2023 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 20 mars 2023 ;

Ouï l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Le choix de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) pour la fourniture de denrées alimentaires au titre de la restauration scolaire de la commune de Huahine pour l'année 2023 est approuvé, tel qu'il suit :

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20230324-D29_2023HUH

N° lot	Désignation	Attributaire	Prix TTC en francs CFP	
			minimum	maximum
1	cuisses de poulet désossé	WING CHONG	1 211 580	1 292 352
2	cuisses de poulet en vrac	WING CHONG	1 477 000	1 561 400
3	bœuf haché	CHARCUTERIE DU PACIFIQUE	1 316 520	1 535 940
4	blanquette de veau en dés	SIPAC	839 520	923 472
5	cuissot de veau	CHARCUTERIE DU PACIFIQUE	1 392 480	1 624 980
6	épaule de veau	CHARCUTERIE DU PACIFIQUE	843 760	949 230
7	agneau en dés	SIPAC	1 428 032	1 606 536
8	assaisonnement et épices	WING CHONG	911 109	1 073 329
9	compotes et fruits en conserve	WING CHONG	1 942 589	2 223 140
10	desserts lactés	WING CHONG	3 524 500	3 665 480
11	surgelés collectivités	SIPAC	1 950 612	2 194 253
12	conserves de légumes et poisson	WING CHONG	1 007 113	1 164 992
13	légumes surgelés	SIPAC	521 774	607 868
14	légumes et fruits importés	SIPAC	2 368 120	2 477 951
15	pâtisseries et viennoiseries surgelées	NEWREST SUPPORT POLYNESIE	5 750 203	5 805 959
16	divers	WING CHONG	1 169 920	1 235 252
17	filet de thon rouge ou blanc congelé local	EURL VINI VINI MAREYAGE	1 725 000	1 875 000
		Montant total TTC	**29 379 832**	**31 817 134**

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer les marchés correspondants et tous avenants subséquents.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 4 : Le Maire et le Trésorier Payeur des ISLV sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

20 membres sont présents au moment du vote :

1. Mme Tania TEMAIANA ÉPSE TEREMATE (1ère adjointe au maire),
2. M. Pitori GIBERT (2ème adjoint au maire),
3. M. Erick FANIU (8ème Adjoint au Maire),
4. M. Gaston LEMAIRE (Maire délégué de Fare),
5. M. Jacques ROURA-ARUTAHI (Maire délégué de FITII),
6. M. Timiona Ervan TEFAATAUMARAMA (Conseiller municipal de Maeva),
7. Mme Mathilde TINITUA ÉPSE BUARD (Conseillère municipale de Fitii),
8. M. Jean-Marie TEMAURI (Conseiller municipal de Fitii),
9. M. Gyle TEMEHARO (Maire délégué de Parea),
10. Mme Eugénie TEIVA ÉPSE VEAU (Maire déléguée de Tefarerii),
11. M. Eremoana TEPA (Maire délégué de Maroe),
12. Mme Titaua TERIIMANA ÉPSE PUUPUU (Conseillère municipale de Maroe),
13. M. Eugène TUIHANI (Conseiller municipal de Parea),

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20230324-D29_2023HUH

14. Mme Tatiana TAPAO ÉPSE FAAHU (3ème Adjointe au Maire),
15. M. Antonio MALATESTE (4ème Adjoint au Maire),
16. Mme Nicole PAU ÉPSE ROURA (5ème Adjointe au Maire),
17. Mme Dorida VAIHO EPSE HEITAA (Conseillère municipale de Fare),
18. M. Aremiti TINIRAU (Conseiller municipal de Fare),
19. M. Ronald CHEOU (Maire délégué de Maeva)
20. M Claude CHONG (maire délégué de Haapu).

8 membres ont donné pouvoir :

1. M. Marcelin LISAN (maire) donne pouvoir à Mme Tania TEMAIANA épse TEREMATE (1er adjoint au maire)
2. M. Grégoire TUMARAE (conseiller municipal de Tefarerii) donne pouvoir à Mme Eugénie TEIVA épse VEAU
3. M. Moehau COLOMBANI (conseiller municipal de FARE) donne pouvoir à Aremiti TINIRAU (conseiller municipal de FARE)
4. M. Gaéton MOU SIN (conseiller municipal de Fitii) donne pouvoir à M. Jean-Marie TEMAURI (conseiller municipal de Fitii)
5. Mme Tepora RAI épse TEPOU (conseillère municipale de Maroe) donne pouvoir à Mme Titaua TERIIMANA épse PUUPUU (conseillère municipale de Maroe)
6. Mme Clotilde TEHAAMANA épse FANAURA (conseillère municipale de Maeva) donne pouvoir à M. Ronald CHEOU (maire délégué de Maeva)
7. Mme Edna TEHIHIRA épse ITCHNER (maire délégué de Faie) donne procuration à M. Antonio MALATESTE (4è adjoint au maire),
8. Mme Tehani TIATIA épse LY (conseillère municipale de Haapu) donne pouvoir à M. Pitori GIBERT (2è adjoint au maire).

1 membre est absent :

Mme Maeva FAATAU ÉPSE CHAN (conseillère municipale de Maeva).

Indications sur le résultat du vote :

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Exprimés : 28
Votes pour : 28
Votes contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

La Première Adjointe au Maire,

Pour le Maire empêché et par délégation
Le 1er adjoint au Maire
TEREMATE Tania

Tania TEMAIANA épouse TEREMATE

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-987-200015055-20230324-D29_2023HUH